



HAL
open science

Construire et proposer un catalogue d'expositions itinérantes et numériques

Juliette Pinçon

► **To cite this version:**

Juliette Pinçon. Construire et proposer un catalogue d'expositions itinérantes et numériques. Presses de l'Enssib. Exposer en bibliothèque, 51, 2022, La Boîte à outils, 978-2-37546-141-9. hal-03617052

HAL Id: hal-03617052

<https://hal.science/hal-03617052>

Submitted on 3 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONSTRUIRE ET PROPOSER UN CATALOGUE D'EXPOSITIONS ITINÉRANTES ET NUMÉRIQUES

par Juliette Pinçon

Quel chargé d'action culturelle n'a pas éprouvé, au décrochage d'une exposition, une once de nostalgie, consécutive à la fin d'une aventure partagée avec une équipe projet, des commissaires, un graphiste, un scénographe et, *last but not least*, un public ? Quelle institution n'a pas été tentée de créer des prolongements, des compléments, des déclinaisons, pour pérenniser cet objet éphémère qu'incarne, le temps de quelques semaines, l'exposition ? L'itinérance, matérielle et virtuelle, offre en cela une formidable opportunité de faire circuler des créations, des œuvres et des savoirs rassemblés et constitués, mis en scène et en espace, en les exportant dans de nouveaux contextes et auprès de nouveaux publics. Cette contribution présente la stratégie de dissémination des expositions produites par la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) – qui s'articule autour de l'itinérance, de l'audiovisuel et de la publication numérique –, ses enjeux et ses opportunités ainsi que ses modalités concrètes de mise en œuvre.

FAIRE ITINÉRER SES EXPOSITIONS : UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION FRUCTUEUSE

Ouverte en 2011, la BULAC, située dans le XIII^e arrondissement de Paris, est une institution à vocation universitaire et patrimoniale ouverte à tous, spécialisée dans les aires culturelles du monde non occidental. Sa politique d'action culturelle¹, ancrée dans son ADN, constitue un puissant outil de valorisation de la recherche et un vecteur privilégié de médiation.

De nouveaux publics

L'action culturelle de la BULAC a pour ambition de donner à voir la singularité et la richesse du patrimoine documentaire de la BULAC et des recherches qu'il suscite afin de favoriser la transmission des savoirs et la transdisciplinarité. Les manifestations de l'action culturelle sont destinées à compléter et enrichir, par la pluralité des analyses, les enseignements et la culture personnelle ou professionnelle des publics. Elles s'adressent en premier lieu à la communauté universitaire des établissements partenaires de la BULAC,

1. < www.bulac.fr/laction-culturelle-la-bulac >.

mais également à un large public non universitaire, issu d'horizons les plus divers (professionnels des métiers du livre, journalistes, documentaristes, grand public, etc.). Suivant le rythme du calendrier universitaire, la programmation se décline dans des formats variés (expositions, tables rondes, projections-débats, ateliers, séminaires, etc.).

La BULAC organise une vingtaine de manifestations scientifiques et culturelles par an, parmi lesquelles six à huit expositions, selon deux formats différents : cinq vitrines d'exposition installées au sein des salles de lecture accueillent en continu des documents issus des collections de la bibliothèque ; la BULAC organise une à deux fois par an des expositions de plus grande ampleur qui investissent à la fois les salles de lecture et la galerie d'exposition du Pôle des langues et civilisations, dévolue aux accrochages de tirages photographiques ou de panneaux d'exposition.

La BULAC a initié l'itinérance de ses expositions en 2017, avec la présentation à Tunis de *TYPOGRAPHIAe ARABICAe*.

Cette exposition ambitieuse, première du genre en France sur l'histoire de la typographie arabe, est le fruit du travail de trois commissaires scientifiques. *TYPOGRAPHIAe ARABICAe* a fait l'objet d'une recherche graphique et d'un dispositif scénographique élaborés, créant une parfaite symbiose entre les contenus et les espaces de l'exposition, présentée à la BULAC durant l'été 2015. Dans la galerie du Pôle des langues et des civilisations, l'exposition proposait au visiteur de découvrir les travaux d'artistes, de graphistes et de typographes contemporains. Le parcours se prolongeait dans les espaces de la BULAC en invitant le visiteur à remonter le temps : dans la salle de lecture du rez-de-chaussée, il dévoilait une sélection d'affiches produites dans les années 1970 et 1980, entre Alger et Beyrouth ; dans la salle de lecture du rez-de-jardin, une mise en perspective historique permettait de retracer la longue tradition de l'art de la lettre arabe.

Cette forte adéquation de l'exposition avec le lieu n'a pas empêché l'équipe de songer à l'exporter pour la diffuser auprès de nouveaux publics. C'est ainsi qu'un projet d'itinérance a été impulsé dès 2015 par les commissaires, qui se sont montrés fortement impliqués en faveur du rayonnement de l'exposition au Maghreb. L'exposition a d'abord été présentée en 2017 à la Bibliothèque nationale de Tunisie et à la médiathèque de l'Institut français de Tunisie. Dans le cadre de l'Année culturelle France Égypte 2019, elle a ensuite été programmée au Centre international des expositions d'Égypte et à l'Institut français d'Égypte, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Foire internationale du livre du Caire ; la Bibliotheca Alexandrina l'a ensuite accueillie dans ses murs à l'automne 2019.

Photo 1. Exposition « TYPOGRAPHIAe ARABICAe » à la BULAC, 2015



Source: Grégoire Maisonneuve / BULAC.

Photo 2. Exposition « TYPOGRAPHIAe ARABICAe » à la Bibliotheca Alexandrina, 2019



Source: Bibliotheca Alexandrina.

Photo 3. Exposition «*TYPOGRAPHIAe ARABICAE*» à la BULAC, 2015



Source : Grégoire Maisonneuve / BULAC.

Photo 4. Exposition «*TYPOGRAPHIAe ARABICAE*» à la Bibliotheca Alexandrina, 2019



Source : Bibliotheca Alexandrina.

Le catalogue des expositions itinérantes

En 2021, un catalogue de neuf expositions itinérantes disponibles au prêt est proposé par la BULAC. Ces productions originales, aux formats et thématiques variés, s'adressent aux publics de partenaires culturels et scientifiques diversifiés : instituts et centres culturels, associations, bibliothèques, universités...

L'itinérance présente de nombreux enjeux scientifiques et culturels et offre des opportunités de partenariats et de coopération internationale, tant pour les institutions prêteuses que pour les établissements d'accueil. Il s'agit en premier lieu de démultiplier les espaces de rencontre avec une production originale, en la partageant avec de nouveaux publics en France ou à l'étranger. L'institution hôte pourra elle-même saisir l'opportunité de diversifier son public, en présentant une exposition qui se démarque de sa propre programmation, qu'elle n'aurait pas nécessairement eue le temps ni les moyens de concevoir.

L'itinérance offre aussi l'occasion de tisser des partenariats institutionnels, au bénéfice d'un partage de moyens et d'expertise, mais également au service d'un rayonnement soutenu par une mise en visibilité mutuelle. Elle peut constituer un volet d'une politique plus large de coopération. L'itinérance de TYPOGRAPHIAe ARABICAe au Maghreb s'inscrit ainsi pleinement dans la politique de coopération de la BULAC à l'international, qui inclut un volet d'échanges documentaires, la participation à des réseaux professionnels transnationaux, l'enrichissement de la bibliothèque numérique collaborative trilingue de la BnF « Bibliothèques d'Orient » ou encore l'accueil de stagiaires en provenance d'institutions à l'étranger.

Parmi les intérêts à faire voyager une exposition, il y a aussi la promesse de regards neufs, d'agencements renouvelés et de nouvelles combinaisons de savoirs.

À la Bibliotheca Alexandrina, l'exposition TYPOGRAPHIAe ARABICAe s'est ainsi enrichie de l'exceptionnel fonds du Musée des manuscrits et du Centre des manuscrits, de la collection du Centre des écrits et d'écriture de la Bibliotheca et de la présentation d'œuvres d'artistes contemporains égyptiens. L'itinérance ouvre aussi la possibilité de créer de nouvelles médiations autour de l'exposition. Des ateliers de calligraphie ont par exemple été proposés par les équipes de la Bibliotheca.

Trois exemples d'itinérances d'expositions de la BULAC

Outre l'expérience précitée d'une itinérance vers des institutions culturelles à l'international, d'autres exemples peuvent être déclinés, qui illustrent la diversité du champ des possibles.

« Trente ans qui ont changé l'Éthiopie » à la maison des associations du VII^e arrondissement de Paris et aux éditions L'Harmattan

Cette exposition-dossier sur l'Éthiopie contemporaine, construite autour d'une sélection de clichés réalisés entre 1983 et 2015, a été présentée à la BULAC en avril-mai 2017. L'été suivant, l'exposition a été empruntée par une association dans le cadre de l'événement « Été solidaire » organisé par la Mairie du VII^e arrondissement de Paris. En 2018, elle a été présentée à l'Espace Afrique des Éditions L'Harmattan, à l'occasion d'un cycle de rencontres sur l'Éthiopie. Les emprunteurs ont fait appel aux services d'un coursier pour acheminer les 17 panneaux.

« Femmes de Sänbäté » à la bibliothèque Bernard Du Bois

Cette exposition présentée à la BULAC en 2012 est constituée d'une sélection de portraits de femmes réalisés par le photographe Claude Légeret sur le marché de Sänbäté en Éthiopie dans les années 1980. La bibliothèque universitaire Bernard du Bois (Aix-Marseille Université) l'a proposée à son public en mars 2020, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Les 37 panneaux ont été livrés par transport postal.

« Futurs d'ailleurs : voyage en science-fiction » à la bibliothèque Marguerite Audoux

Cette exposition sur les sciences-fictions d'Europe de l'Est, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, présentée à la BULAC en février-mars 2020, a fait l'objet d'un prêt à la Bibliothèque Marguerite Audoux (III^e arrondissement de Paris) en octobre 2020 dans le cadre du Mois de l'Imaginaire. Les 21 panneaux ont été acheminés par un opérateur culturel œuvrant pour la Ville de Paris.

MÉTHODOLOGIE DE L'ITINÉRANCE

Anticiper

Il n'est pas rare que les bibliothèques se posent la question de l'itinérance *a posteriori*. Or, prêter une exposition présuppose un certain nombre de conditions et de précautions. Plus l'itinérance est intégrée à la phase de conception

initiale, plus elle a de chances de se dérouler sereinement et dans les meilleures conditions matérielles, juridiques et financières.

Un élément central réside dans la capacité de l'exposition à voyager et à se déployer dans des espaces différents. On privilégiera ainsi des matériaux légers, mais solides. La BULAC a opté pour des panneaux PVC percés de trous de fixation pour accrochage sur une cimaise. On prévoira également, autant que faire se peut, un maximum de modularité. Ainsi, une exposition conçue sans ordre d'accrochage strict pourra être présentée dans une autre configuration, éventuellement dans un format plus réduit, selon l'espace disponible.

Il est ensuite indispensable de communiquer sur son offre, et ce, dès la présentation de l'exposition dans les murs de l'institution: le vernissage se révèle un moment de choix pour échanger avec de futurs partenaires. Initier des prises de contacts avec des institutions et faire connaître son catalogue d'exposition, par le biais d'une page web par exemple, sont deux moyens complémentaires. Sur le site de la BULAC², une page à destination des institutions livre quelques informations pratiques sur l'emprunt d'expositions et présente les expositions disponibles au prêt. Les commissaires peuvent également s'avérer de bons intermédiaires pour promouvoir une exposition.

Une fois le contact établi, il s'agira de communiquer au potentiel emprunteur tous les éléments nécessaires pour étudier le bien-fondé et la faisabilité du prêt (nombre de panneaux et leur format, dossier de presse, photos, plan d'accrochage, etc.).

Conventionner, emballer, faire transporter...

Le prêt se formalise ensuite par l'établissement d'une convention. Le modèle de convention³ de la BULAC stipule entre autres les conditions suivantes: prêt à titre gratuit, transport à charge de l'emprunteur, engagement de l'emprunteur à souscrire une assurance. L'établissement prêteur s'engage aussi à transmettre à l'emprunteur tous les éléments utiles à la communication et la médiation autour de l'exposition (modèle d'affiche, logos des institutions partenaires, guide du visiteur, etc.).

Le conditionnement, le convoiement* et l'accrochage constituent par la suite des étapes clés du dispositif d'itinérance, de même que le décrochage, le reconditionnement et le retour de l'exposition. La durée de vie d'une exposition sera en effet conditionnée par le nombre d'étapes, les conditions de transport, de montages et de démontages successifs.

2. < www.bulac.fr/pre-t-d-expositions >.

3. Voir p. 125.

Pour un bon conditionnement, un emballage complet comprend trois épaisseurs : une première couche, qui protège la surface (par exemple, papier de soie), une seconde couche, qui sert de coussin intermédiaire (par exemple, mousse, bullkraft, bulkamousse), et une troisième couche qui sert de coquille rigide, pour résister aux chocs et faciliter la manipulation (par exemple, carton).

En fonction du matériel d'exposition à acheminer (matières, valeur, etc.), de la distance à parcourir, des délais et du budget disponible, plusieurs possibilités peuvent être envisagées : recours aux services d'un coursier, d'un opérateur culturel œuvrant pour la collectivité emprunteuse, d'une société de livraison, transport par envoi postal ou encore affrètement par avion.

Il importe ensuite de fournir des préconisations détaillées à l'établissement emprunteur pour l'accueil et le renvoi de l'exposition. Dans la mesure du possible, il est bon de dépêcher quelqu'un sur place pour s'assurer du bon déroulé des opérations.

De toute évidence, une itinérance multi-étapes à l'international sera d'autant plus complexe à gérer, du fait de la multiplicité des phases d'acheminement, de la multitude d'interlocuteurs et du manque de visibilité pour un suivi fin des opérations sur place. D'un point de vue technique, il faudra prévoir un système adapté à des ouvertures et fermetures répétées. Et s'ajouteront au processus d'itinérance les démarches auprès de l'administration des douanes pour l'export de l'exposition en dehors de France.

Quand bien même une exposition n'aura pas été initialement conçue pour voyager, des adaptations sont toujours possibles pour permettre son itinérance. L'expérience de l'itinérance de l'exposition *TYPOGRAPHIAe ARABICAe* au Maghreb en porte le témoignage : la fabrication de caisses sur mesure pour conditionner des panneaux aux nombreux formats différents, le percement des panneaux pour permettre leur accrochage, la prise de contact avec les artistes dont les œuvres ont été reproduites dans l'exposition, pour une extension de leur cession de droit de reproduction et de représentation, ou encore la traduction en arabe des panneaux d'introduction et du guide du visiteur sont parmi quelques exemples d'adaptation.

Photos 5. Mise en caisse de l'exposition « TYPOGRAPHIAe ARABICAe »



Source : BULAC.

PROLONGEMENTS NUMÉRIQUES

Faire vivre l'exposition plus longtemps et ailleurs, ce même objectif guide la production de contenus audiovisuels et de prolongements numériques accompagnant les expositions.

La BULAC propose différents formats vidéo hébergés sur sa chaîne vidéo⁴, qui permettent de découvrir sous différents angles une programmation. Par exemple, la playlist de l'exposition « Futurs d'ailleurs : voyage en science-fiction » réunit des pastilles vidéos et interviews réalisées avec le commissaire et un journaliste-conférencier, ainsi que la captation de la table ronde associée à l'exposition.

Enrichir, valoriser, conserver : quels outils ?

Parallèlement, la BULAC a expérimenté et exploite actuellement plusieurs outils pour pérenniser ses expositions. Si l'expérimentation d'un outil de création de webdoc n'a pas été jugée concluante en raison du risque important

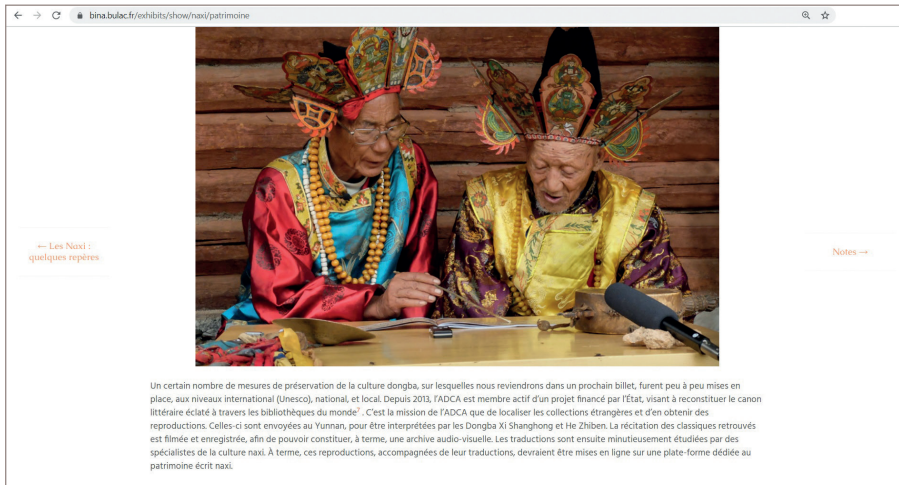
4. < <https://www.youtube.com/channel/UCDKy5NKdrXiDkUkckIRFJEA> >.

d'obsolescence d'un logiciel dépendant de la technologie du moment, difficile à mettre à jour, d'autres solutions s'avèrent intéressantes.

La bibliothèque numérique de la BULAC

La bibliothèque numérique de la BULAC, la Bibliothèque numérique aréale⁵ (BiNA), développée avec le logiciel libre Omeka, dispose d'un plugin permettant de réaliser des expositions virtuelles. Cette solution, pertinente pour la valorisation de documents disponibles dans la BiNA, n'est toutefois pas adaptée pour les expositions valorisant des documents encore sous droits et ne pouvant donc être intégralement numérisés.

Figure 1. Exposition « À la recherche des manuscrits naxi » sur la BiNA



Le Carreau de la BULAC

Le Carreau de la BULAC⁶, carnet de recherche hébergé par la plate-forme Hypothèses d'OpenEdition, développée sous WordPress, permet de proposer un pendant virtuel de chaque exposition produite par la BULAC. Il s'agit d'offrir un complément et un prolongement de l'exposition physique, grâce à des contenus enrichis accessibles pour le public à distance pendant la durée de l'exposition et de manière pérenne ensuite. Cet outil a l'avantage d'être gratuit, open source, souple et simple d'usage ; il supporte de nombreux types

5. < <https://bina.bulac.fr/exhibits> >.

6. < <https://bulac.hypotheses.org/tag/exposition> >.

de médias, offre un bon référencement, dispose de garanties de pérennité et de citabilité et connaît des évolutions régulières.

Figure 2. Exposition «Méhémet Ali, fondateur de l'Égypte moderne» sur le Carreau de la BULAC



Une autre option envisagée serait de recourir à un prestataire. Ainsi, la présentation graphique et la scénographie exceptionnelles de TYPOGRAPHIAe ARABICAe invitent à transposer virtuellement ce travail et à proposer une véritable scénographie web.

L'audiovisuel et la publication numérique permettent donc, tout en instaurant plusieurs temporalités de valorisation, de diversifier la communication et la médiation autour d'une exposition et d'étendre la diffusion et la dissémination de ses traces. Ainsi, au public d'une exposition en présentiel viendra s'agréger le public à distance, quantifiable par le nombre de consultations sur les différents canaux de communication, qui découvrira l'exposition en ligne, pendant et après sa présentation *in situ*.

Parmi les perspectives de développement poursuivies par la BULAC figurent la montée en puissance des prolongements numériques, un enrichissement régulier de son catalogue d'expositions et un développement de la communication sur l'offre disponible, facilitée par la perspective d'un site web refondé à l'horizon de la rentrée universitaire 2021.

Tout bibliothécaire un tant soit peu animé par la culture de la conservation et du partage, de l'archive et de la transmission, ne pourra que s'enthousiasmer

à l'idée d'augmenter la vie d'une exposition, matériellement et virtuellement. Prêter une exposition, ou la prolonger sous un format numérique, c'est tout à la fois poursuivre une aventure collective, capitaliser sur l'effort accompli et investi, conquérir de nouveaux publics ou encore créer des ponts avec d'autres institutions. C'est aussi, on l'a perçu, une expédition, voire un périple à préparer soigneusement. C'est enfin le moyen pour l'institution de réaffirmer son rôle de « bibliothèque comme média »⁷, en tant que productrice de contenus et qu'outil de diffusion et de médiation du savoir, par-delà les frontières. Dans la période que nous traversons, la possibilité pour une exposition de vivre de multiples vies, physiques et numériques, prend plus que jamais tout son sens et constitue une boussole pour imaginer de nouveaux projets.

Encadré. Un exemple de convention

Entre la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (GIP BULAC),
65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris,
représentée par son directeur Marie-Lise Tsagouria,

ci-après dénommée « la BULAC »,
Et
(Institution),
(adresse),
représenté par son directeur (Nom),
ci-après dénommé « »,

Étant préalablement rappelé que :

La BULAC est une bibliothèque universitaire et patrimoniale, ouverte à tous, fondée par neuf établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Centre national de la recherche scientifique, université Panthéon-Sorbonne, université Sorbonne Nouvelle, Sorbonne Université, Université de Paris, École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales, Institut national des langues et civilisations orientales, École française d'Extrême-Orient). Elle est spécialisée dans les langues et civilisations des aires culturelles non occidentales (Europe balkanique, centrale et orientale, Afrique, Moyen-Orient, Asie centrale, Asie, Océanie et civilisations amérindiennes). Elle conçoit et met en œuvre une politique d'action culturelle en organisant des expositions, des conférences, des rencontres, des projections, en direction d'un large public.

7. L'expression est de Patrick Bazin, ancien directeur de la Bpi, à l'origine de la création du webmagazine *Balises* qui, axé sur l'éditorialisation des contenus, incarne le concept de « bibliothèque comme média ».

(L'institution...)

En vertu de quoi, la BULAC et (institution) ont décidé d'organiser conjointement l'itinérance de l'exposition temporaire intitulée (*Titre*) qui fut présentée au public dans les salles de lecture de la BULAC et dans la galerie du Pôle des langues et civilisations, du (date) au (date). Lors de cette itinérance, l'exposition (*Titre*) sera exposée à (lieu) du (date) au (date).

Le commissariat de cette exposition est assuré par (institution), en la personne de (nom, fonction), en collaboration avec (nom, fonction).

L'exposition a été réalisée par la BULAC, en cofinancement avec (institution).

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les conditions générales de collaboration entre les parties pour le financement et l'organisation de l'itinérance de l'exposition intitulée (*Titre*) à (lieu), ainsi que son retour à Paris ou l'éventuelle poursuite de son itinérance vers une autre destination.

L'exposition présente (descriptif). Elle peut être accompagnée de la présentation de documents originaux, à l'initiative de l'établissement présentant l'exposition.

Elle se divise en X sections. X panneaux.

Article 2: Durée

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin soit au retour de l'exposition à la BULAC, soit à la date de l'établissement par la BULAC d'une nouvelle convention définissant le transfert de l'exposition (*Titre*) à un nouveau dépositaire.

Article 3: Apports des parties

3.1 Budget de l'exposition

La BULAC et (institution) coorganisent l'itinérance de l'exposition à (lieu) et contribuent chacune aux frais afférents selon les dispositions suivantes :

La participation de la BULAC comprend :

- la mise à disposition des X panneaux de l'exposition présentés en (année), d'une valeur de fabrication de (somme) €.

La participation de (institution) comprend :

- les frais de transport de l'exposition de (institution) vers la BULAC, ou vers une nouvelle destination du pourtour méditerranéen si l'itinérance se poursuit, dans des conditions propres à maintenir le bon état des matériels de l'exposition.

3.2 Itinérance de l'exposition

La BULAC s'engage à :

- établir les contrats d'exposition avec les artistes, après négociation par les commissaires ;
- fournir à (institution) la liste détaillée des panneaux de chaque section pour leur accrochage et leur rangement en caisse à l'issue de l'exposition ;
- fournir à (institution) la documentation disponible (fourniture de fichiers numériques du contenu de l'exposition) pour ses besoins de communication ;

- fournir à (institution) toute la documentation et les instructions utiles pour le montage et le démontage.

(institution) s'engage à :

- réceptionner les X sections de l'exposition qui seront livrées dans ses locaux ;
- procéder au déballage des panneaux, en préservant les caisses de stockage et les matériaux de calage et de protection pour leur emploi lors du rangement ;
- s'assurer du bon état de chaque panneau de l'exposition ;
- procéder à l'accrochage de l'exposition en respectant la distribution des panneaux par section ;
- présenter l'exposition (*Titre*) à (lieu), du (date) au (date) ;
- assurer la communication sur l'exposition ;
- à l'issue du démontage de l'exposition, procéder au rangement des panneaux dans les caisses d'origine, dans l'ordre d'origine, avec les matériaux de calage et de protection disposés de même façon qu'à la réception des caisses ;
- signaler à la BULAC toute dégradation constatée sur les panneaux et les caisses de conditionnement de l'exposition à tout moment de la durée de la présente convention ;
- prendre en charge l'acheminement de l'exposition vers la destination suivante si l'itinérance se poursuit ;
- retourner l'exposition à la BULAC au plus tard le (date) si aucune nouvelle étape de l'itinérance de l'exposition n'est définie avant cette date ;
- verser à la BULAC, en cas de perte ou de dégradation d'élément de l'exposition durant l'exécution de la présente convention, le montant correspondant au prorata des éléments perdus ou dégradés, sur la base de la valeur d'assurance* figurant en annexe 1.

Article 4: Exploitation* de l'exposition et itinérance

L'exposition est accessible gratuitement à tous les publics (dans les conditions générales d'accès aux espaces publics de (institution)).

Les parties conviennent que dans le cas où une exploitation commerciale ou non commerciale de l'exposition ou d'une partie de l'exposition serait décidée, elles se rapprocheront pour en définir les conditions financières.

Article 5: Mentions

Afin d'assurer la visibilité de la participation des parties sur tout support de communication relatif à l'exposition, les parties s'engagent à :

- mentionner « une exposition organisée par la BULAC » ;
- apposer les logotypes des parties et des principaux partenaires mentionnés en annexe 2 sur tous les documents relatifs à l'exposition.

Article 6: Manquements graves

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties à ses obligations (c'est-à-dire un manquement de nature à remettre gravement en cause la nature, l'étendue ou le déroulement de l'opération tels qu'ils étaient initialement prévus), toutes les dépenses engagées à la date des manquements seront à la charge exclusive de la partie défaillante.

Article 7: Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie a la faculté, à l'expiration d'un délai de quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée

avec accusé de réception restée sans effet, de résilier de plein droit le présent contrat. Dans ce cas, les modalités de règlement des comptes décrites à l'article précédent s'appliquent.

Article 8 : Force majeure

La responsabilité des parties ne pourra pas être engagée si un événement de force majeure rend impossible l'exécution de tout ou partie des obligations stipulées par les présentes.

Revêt le caractère de force majeure, tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur à la volonté de l'une des parties, tel que la guerre, l'émeute, les inondations, les catastrophes naturelles, cette liste n'étant pas limitative.

Si un tel événement empêche les parties d'exécuter tout ou partie de leurs obligations, elles ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

Article 9 : Litiges

Il est fait attribution de compétence au tribunal administratif de Paris pour tout litige qui n'aurait pu être résolu à l'amiable entre les parties.

Fait à Paris, le (date)

Le directeur de
(institution)

Le directeur de la BULAC

Annexe 1

Valeur d'assurance de l'exposition (*Titre*)

Désignation	Qté	Prix unitaire	Prix total
		Total € HT	€
		Total € TTC	€

Annexe 2

Liste des partenaires mentionnés à l'article 5 dont les logotypes doivent être apposés sur les documents relatifs à l'exposition.